

Éléments de correction du TG n°2 de SES – Lycée Fustel de Coulanges – Mme Galy

1) Pourquoi les non-diplômés sont-ils les plus exposés au chômage ?

Les non-diplômés sont davantage exposés au chômage que les autres : 3 ans après leur sortie du système scolaire ils sont 48% à être au chômage contre 22% pour l'ensemble des jeunes sortant en 2010 et 9% pour ceux diplômés du supérieur (en France en 2013). Les non-diplômés ont moins de qualifications et/ou de connaissances scolaires que les diplômés. Ils sont perçus par les employeurs comme moins capables professionnellement du fait de leur supposé échec scolaire. L'absence de diplôme envoie un signal négatif aux employeurs, d'autant plus pour les emplois qui requièrent des qualifications et des compétences rédactionnelles, oratoires... Cela est aggravé dans les périodes de chômage élevé. En outre, les non-diplômés ont un choix d'emplois possibles restreint puisqu'ils ne peuvent pas postuler sur les emplois nécessitant des diplômes alors que les diplômés peuvent postuler pour des emplois pour lesquels ils sont surdiplômés. Enfin, le progrès technique a accru la part des emplois requérant des diplômes de plus en plus longs, notamment dans les emplois de cadres.

2) Si l'on ne souhaite pas faire d'études post-bac, vaut-il mieux faire un CAP, un bac professionnel ou un bac général ? Justifiez avec des données pertinentes et expliquez pourquoi.

Si l'on ne souhaite pas faire d'études post-bac, il vaut mieux faire un bac professionnel, car 3 ans après l'obtention de ce diplôme, le taux de chômage n'était « que » de 20% contre 21% pour les bacheliers généraux et 32% pour les titulaires d'un CAP ou BEP. Cet écart favorable aux diplômés d'un bac professionnel s'explique par le fait que les formations menant au bac professionnel sont professionnalisantes (d'où son nom) c'est-à-dire forment directement à un métier et non à des connaissances théoriques encore éloignées de l'application professionnelle comme en bac général ; ce dernier vise à poursuivre des études post-bac et à retarder la professionnalisation (à bac+3 ou 5).

3) Selon vous, pourquoi le taux de chômage est-il si faible pour les diplômés bac+2/3 santé et social ?

Le taux de chômage des diplômés bac+2/3 santé et social, 3 ans après la fin de leurs études, n'était que de 2% en France 2013, soit le plus faible de tous. Il s'agit des professions intermédiaires de santé comme infirmier, et du social comme éducateur ou assistant social. Or ces métiers, du fait notamment du vieillissement de la population, sont des métiers dits « tendus » c'est-à-dire des métiers où les postes offerts excèdent les demandes d'actifs qualifiés (pénurie de main-d'œuvre). En effet, ce sont souvent des postes aux conditions de travail difficiles et aux rémunérations modestes. Aussi, bien que le taux de chômage y soit très faible, trop peu d'étudiants s'y orientent par rapport aux besoins du secteur en essor (beaucoup d'infirmiers quittent cette profession dans les 5 premières années d'exercice).

4) §AEI : Quels sont les avantages que procure le diplôme sur le marché du travail ? (utilisez toutes les colonnes du tableau pour répondre)

Les avantages que procure le diplôme sur le marché du travail sont nombreux. Plus le diplôme est élevé plus les avantages sont patents. En effet, le taux de chômage diminue avec l'allongement des études : 48% pour les sans diplôme, 25% pour les diplômés du secondaire, 11% pour les diplômés du supérieur court et 9% pour ceux du supérieur long. En outre, la vitesse d'accès à l'emploi s'élève avec le diplôme : au bout de 3 mois, 76% des diplômés du supérieur long ont un emploi contre seulement 61% des diplômés du secondaire. Les CDI, c'est-à-dire les contrats de travail durables et stables sont plus fréquents pour les jeunes diplômés (80%) que pour les non diplômés (40%). Le niveau des rémunérations s'accroît également avec le diplôme : alors que le salaire médian de l'ensemble des jeunes ayant un emploi et sortis de l'École en 2010 était de 1450€ par mois en 2013, il s'élève à 2350€ par mois pour les titulaires d'un Doctorat (thèse, Bac+8). Enfin, l'accès aux professions les plus prestigieuses (niveau hiérarchique élevé, rémunérations les plus élevées, qualifications requises supérieures) de cadres et professions intermédiaires est facilité par le niveau de diplôme : 95% des diplômés d'un bac+5 ou plus sont cadres ou professions intermédiaires contre seulement 76% pour les diplômés du supérieur court.